



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Projet de règlement 519

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a déposé le projet de règlement 519 modifiant le règlement 514 sur la régie interne des séances du conseil;

Ledit projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 5^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur la page web de la Municipalité de Godmanchester.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim